



Sous-comité de la technologie de l'information

ORDRE DU JOUR 16

Le 18 juin 2012

9 h 30

salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

Melody Duffenais, Coordonnatrice du comité

613-580-2424 x20113

Melody.Duffenais@ottawa.ca

Membres du comité :

Président : T. Tierney

Vice-président: S. Blais

Conseillers S. Moffatt, M. Taylor, M. Wilkinson

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

DÉCLARATION D'INTERST

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 15 - le lundi 28 mai 2012

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

SCTI 02-11 - Vente de la marchandise de la Ville sur Ozone (Tierney)

SCTI 02-12 - Permis de stationnement temporaires par le biais de ServiceOttawa (Tierney)

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR DU PRÉSIDENT

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX

2. [RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 6 JUIN 2012](#)

ACS2012-CMR-CCB-0051

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance du présent rapport.

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

3. [VILLE D'OTTAWA – FEUILLE DE ROUTE TECHNOLOGIQUE 2012 -2015 – MISE A JOUR](#)

ACS2012-COS-ITS-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance du présent rapport.

POINTS EN HUIT CLOS*

[AVIS DE MOTIONS \(POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE\)](#)

[DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS](#)

[AUTRES QUESTIONS](#)

[LEVÉE DE LA SÉANCE](#)

PROCHAINE RÉUNION

Le lundi 16 juillet 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.